



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

**Dans ce numéro :**

Parité dans les instances dirigeantes	2
Renoncement aux remboursements des frais de déplacements	2
Conflit d'intérêt	2
CROS ET CDOS, quelle place ont-ils ???	3
L'extension de la loi Buffet	3
E-subvention	3
Fédération française de volley-ball : le président mis en minorité	4
Foot : combattre la violence	4
Football durable : le rapport	4
Euro 2015 de Basket : des propositions pour remplacer l'Ukraine	4
Jeux Olympiques d'hiver, Sotchi 2014	5
Triste service public !!!	5
Accessibilité des handicapés, un nouveau recul	5
La santé des seniors	6
Une idée qui fait son chemin, le sport sur ordonnance	6
Les Echos 94	7

## Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques : même importance ?

On peut se poser quand même la question quant à la reconnaissance dont bénéficient les Jeux Paralympiques par rapport aux Jeux Olympiques.

Les premiers Jeux Paralympiques ont été organisés en 1960 à Rome, il y a donc 54 ans, autant dire qu'il ne s'agit plus d'une nouveauté depuis bien longtemps. Ils sont partie intégrante de cet événement exceptionnel qui célèbre la performance sportive et la rencontre de tous les continents, toutes les cultures, tous les sportifs. Alors pourquoi a-t-on encore l'impression en 2014 qu'on ne traite pas ces Jeux au même niveau que les autres ?

Nous rappellerons que les Jeux Paralympiques ne sont pas organisés par le CIO mais par l'IPC (International Paralympic Committee), et qu'à ce titre l'organisation ne peut utiliser les mêmes symboles de l'Olympisme que le CIO qui s'en déclare l'unique propriétaire. Pas d'anneaux Olympiques, pas de flamme jusqu'en 2012 à Londres, pas les mêmes médailles... Lorsqu'on parle de protection des symboles et des valeurs de l'Olympisme, cela veut-il dire que les Jeux Paralympiques ne les protègent pas, ne les représentent pas, ne les portent pas, ne les valorisent pas ? Ce que représentent ces Jeux par l'accès de tous à la performance sportive n'est-il pas l'affichage même de valeurs que nous chérissons tous dans le mouvement sportif ? Par ces distinctions répétées entre les deux Jeux, on dresse une barrière qui n'a pas lieu d'être.

Que les Jeux Paralympiques ne se déroulent pas en même temps que les autres Jeux pour des raisons logistiques et sécuritaires, on le comprend. Que ces Jeux se déroulent deux semaines après les autres pour des raisons d'adaptation des infrastructures et aussi d'acclimatation des athlètes, on le comprend aussi. Que les Jeux Paralympiques aient une réelle identité, on l'encourage. Que ces Jeux ne soient pas considérés avec la même importance, on le déplore et on le dénonce.

La palme de cette injustice revient aux médias qui, un peu partout dans le monde, n'accordaient, jusqu'à présent, pas du tout le même temps d'audience aux deux événements. Cette année, le groupe France Télévision va consacrer 60 heures de direct sur France 4 aux Jeux Paralympiques... Enfin un réel changement! Un peu partout, le nombre d'heures de couverture de l'événement augmente sensiblement; il était temps! : USA - 50hs pour Sotchi, 66hs pour Rio, GB - 45hs pour Sotchi, 500 hs pour Rio, Canada—65hs pour Sotchi... On le sait la programmation à la télé est régie par les taux d'audience. Cela voudrait-il dire que les Jeux Paralympiques intéressent moins les auditeurs ? Vous aurez la preuve du contraire cette année!

Les dérives sur les Jeux sont de plus en plus courantes et banalisées. Ceux de Sotchi ont été les Jeux de la honte pour toutes les raisons qui ont déjà été largement exposées dans les médias (budget outrageusement exorbitant, corruption, non respect des droits de l'homme, destruction de l'environnement...), alors finalement ce sujet n'est qu'un point noir de plus à ajouter à la longue liste de ce que sont devenus les Jeux : une histoire d'argent, un enjeu géopolitique, une vitrine pour les pays qui les reçoivent...

Avec le soutien du





## Parité dans les instances dirigeantes

Le Conseil d'Etat a tranché en faveur de la Fédération Française de Gymnastique qui contestait l'obligation faite dans le Code du Sport d'avoir une représentation dans son conseil d'administration entièrement proportionnelle à l'équilibre des sexes parmi ses licenciés(es).

Le Conseil d'Etat qui avait été saisi par cette fédération lui a

donné raison par une décision rendue le 10 octobre 2013. Un décret pris le 20 décembre 2013 a entériné cette décision.

Le point de l'annexe du Code du Sport relatif à la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes des fédérations agréées est donc supprimé du Code du Sport.

Cette disposition avait créé un

débat et des oppositions pour diverses raisons, il sera donc difficile d'y revenir par la loi.

Il appartiendra donc aux fédérations dans leur grande sagesse de tendre au moins à favoriser une parité proportionnelle qui nous semble nécessaire en raison des évolutions de notre société et d'une égalité qui doit s'imposer naturellement.

## Renoncement aux remboursements des frais de déplacements

Ce renoncement est assimilable à un don par le bénévole qui utilise son véhicule personnel dans le cadre de son activité au sein de l'association.

Il convient de respecter à ce propos le barème 2012 qui est de 0,304 euro/km pour les véhicules automobiles, et de

0,118 euros pour les cyclomoteurs, vélomoteurs, scooters, motocyclettes, quelle que soit la puissance fiscale du véhicule utilisé. Il n'y a pas d'évolution prévue des barèmes pour l'année 2013. La note de frais doit mentionner la renonciation au remboursement et l'association doit établir un CERFA à cet

usage.

On se doit d'ajouter que la très grande majorité des bénévoles ne demandent souvent aucun remboursement en raison des finances des associations qui ne pourraient pas les supporter.

## Conflit d'intérêt

A la suite de divers cas qui se sont posés dans notre département, nous avons demandé aux services juridiques du mensuel "Associations" de nous apporter son expertise sur un point donc particulier. Un salarié d'un club qui a été élu au comité départemental de la discipline concernée, peut-il occuper le poste de trésorier, il y a-t-il un risque de conflit d'intérêt ?

Voici la réponse qui nous a été faite :

" Il nous semble effectivement, au regard de la doctrine fiscale exposée dans un extrait du Bulletin Officiel des Finances publiques – Impôts (1) ci-dessous, que le risque existe :

Article: IS – Champ d'application et territorialité – Collectivités imposables – Organismes privés autres que les sociétés – Conditions d'assujettissement

des organes privés – Critères généraux d'appréciation de la non-lucrativité (Paragraphe I., section A., partie 2., article 450) :

*De même, la participation des salariés au conseil d'administration, ou à l'organe collégial qui en tient lieu, ne confère pas en principe à ces derniers la qualité de dirigeant de droit ou de fait, dès lors qu'ils ne représentent pas plus du quart des membres du conseil d'administration. Il en va différemment si des dispositions législatives ou réglementaires permettent de déroger à ce plafond et que lesdits salariés y figurent en qualité de représentants élus des salariés dans le cadre d'un accord concernant la représentation du personnel. Ils ne sauraient néanmoins exercer, dans ce cadre, un rôle prépondérant au sein de ce conseil ou de cet organe dirigeant ; en particulier, ils*

*ne doivent pas siéger au bureau (composé généralement du président, du trésorier et du secrétaire). [Lien: <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2358-PGP>]*

"Sans préjuger de la décision que pourrait prendre l'administration fiscale, il serait donc prudent soit de l'interroger sur ce point, soit d'élire un autre trésorier."

Nous avons retrouvé un autre article publié dans le Scoop qui est encore plus catégorique sur ce point. Il est donc fortement conseillé d'élire un trésorier, en l'occurrence qui ne soit pas un salarié pour éviter que ce dernier soit "juge et partie" comme il est commun de le dire, et comme c'est très compréhensible, sauf à croire qu'une association a peu de risques à passer outre cette prescription.

« le barème 2012 [...] est de 0,304 euro/km pour les véhicules automobiles »

« Il est donc fortement conseillé d'élire un trésorier, en l'occurrence qui ne soit pas un salarié pour éviter que ce dernier soit "juge et partie" »

## CROS ET CDOS, quelle place ont-ils ???

La question est à nouveau posée dans l'édito du mensuel Jurisport du mois de Janvier. On peut remarquer au quotidien que les pratiquants sportifs, et même les dirigeants sportifs territoriaux, ignorent bien trop souvent le rôle qui est dévolu à ces identités qui sont tout simplement la représentativité territoriale du CNOSF.

Ils sont donc des organes déconcentrés régionaux ou départementaux qui sont censés mener des actions dans la continuité des objectifs du CNOSF. Il existe toutefois un frein à cette orientation dans la disproportion des moyens dont ils disposent et qui sont presque essentiellement ceux du CNDS et des collectivités régionales ou départementales. On ne peut à nouveau que souligner l'absence de financement

du CNOSF.

Il serait donc bien de préciser la position juridique des CROS et des CDOS qui ne sont pas membres du CNOSF, les affiliés sont les fédérations sportives et des groupements sportifs nationaux qui eux participent à l'élection des membres du Conseil d'Administration. De ce fait les CROS et les CDOS n'ont pas une grande influence sur les élus du CNOSF puisqu'ils ne sont pas partie prenante du corps électoral de ce dernier.

La place des CROS et des CDOS selon les régions et départements est très variable en raison de l'historique et des hommes et femmes qui composent ces comités, mais en ce qui concerne le CDOS du Val-de-Marne il ne peut que souscrire à trois axes forts avancés par Jurisport, à savoir :

- Initiateur de mutualisation d'emplois,
- Groupements d'aide et de services aux dirigeants de comités départementaux des disciplines sportives les moins pourvues financièrement,
- Dispensateur d'offres de formation pour les élus régionaux et départementaux fédéraux.

Ces axes ont été mis en pratique totalement ou partiellement, notre CDOS est bien parti sur cette voie et il est souvent en avance sur d'autres, faut-il encore que nous recevions les financements qui génèrent les actions et confortent nos emplois. Cette politique est profitable aux usagers, aux clubs, dirigeants et pratiquants et apporte une crédibilité à l'ensemble du mouvement sportif.

*« La place des CROS et des CDOS selon les régions et départements est très variable en raison de l'historique et des hommes et femmes qui composent ces comités... »*

## L'extension de la loi Buffet

Le Conseil Constitutionnel a été saisi de la loi de finances rectificative pour 2013 qui étendait la taxe Buffet aux cessions de droits des compétitions et manifestations sportives sur le territoire national en tout ou partie, mais se déroulant en France et dont les organisateurs sont étrangers.

Cette disposition a été censu-

rée par le Conseil Constitutionnel au motif que celle-ci est contraire à l'égalité devant la loi fiscale.

Cette décision a été généralement bien accueillie, tout particulièrement par les responsables des chaînes qui diffusent les retransmissions des événements sportifs. Par ailleurs, on pouvait douter, de par sa com-

plexité, de l'effet positif financier de cette extension de la loi Buffet.

Derrière cette idée intéressante pour le mouvement sportif et aussi l'Etat, il reste donc à résoudre de nombreux points, si le gouvernement souhaite représenter un nouveau projet de loi...



Marie-Georges BUFFET

## E-subvention

La campagne CNDS est lancée et vous avez jusqu'au 21 mars pour déposer vos dossiers à la DDICS.

Afin de vous aider dans vos démarches, une formation sur e-subvention s'est déroulée le lundi 3 mars à 18h, au 2 rue Tirard à Créteil. Les associations étaient au rendez-

-vous puisque 45 personnes étaient présentes et les questions ont été nombreuses. Le logiciel est désormais opérationnel et a été amélioré.

Nous tenons à vous mettre en garde sur le fait :

- Que votre budget prévisionnel doit inclure la

somme totale de la subvention CNDS demandée.

- De bien enregistrer votre dossier en version .pdf juste avant le dépôt final (en cliquant sur le bouton « Visualiser votre dossier » en toute fin de saisie). Néanmoins, dans le cas où vous auriez oublié de le faire, sachez que vous pou-

vez le récupérer après le dépôt dans votre porte document.

Pour vous aider dans le montage de vos dossiers et vous conseiller, vous pouvez prendre rendez-vous avec notre CRIB, c'est gratuit.

Informations: 01.48.99.78.32  
crib@cdos94.org

## Fédération française de volley-ball : le président mis en minorité



Yves BOUGET

Lors de l'Assemblée Générale 2013, le président Yves BOUGET a été désavoué lors du vote du rapport moral (57 % contre) et il a démissionné entraînant son comité directeur avec lui.

De nouvelles élections seront donc organisées avec, nous l'espérons, davantage de sérénité que lors des deux dernières échéances. Le Ministère des Sports qui venait de renouer le dialogue, suivra avec

attention l'évolution de la situation d'un sport populaire dont les progrès, comme l'exposition médiatique, sont de plus en plus importants.

*« en intégrant ces associations à la vie des clubs, un grand pas serait vraisemblablement franchi »*

## Foot : combattre la violence

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de faire disparaître la violence des stades et notamment lors des matchs de foot.

s'élève contre « une atteinte aux libertés » en résonance aux nombreuses interdictions préfectorales qui pénalisent certains publics.

que les supporters sont regroupés en associations et qu'en intégrant ces associations à la vie des clubs, un grand pas serait vraisemblablement franchi.

Un avocat spécialisé dans ce domaine, Maître BARTHELEMY, qui défend des supporters,

Si nous n'avons pas à entrer dans ce débat, nous observons

## Football durable : le rapport

Le rapport du groupe de travail sur le « football durable », piloté par Jean GLAVANY, a été remis à Madame Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports. Peu médiatisé, cet événement n'a pas, non plus, embrasé les familles du foot...

simplifier la chaîne du contentieux sportif,

des stades,  
9. Préempter l'éventuelle évolution de la taxation sur les recettes de billetterie.

Le rapport comporte 9 propositions :

1. Renforcement de la sécurité et du civisme par la fermeté et le dialogue,
2. Le soutien à l'action de formation des clubs professionnels,
3. Conforter la DNCG au sein de la fédération en rendant publique ses décisions et

4. Renforcer la régulation du marché des transferts et l'encadrement de l'activité des agents sportifs,

5. Lancer une initiative européenne pour mieux réguler le sport professionnel,

6. Renforcer les fonds propres des clubs grâce à une ouverture et une diversification de leurs structures capitalistiques,

7. Faire évoluer le régime des cotisations sociales portant sur les rémunérations des joueurs,

8. Mettre à profit l'Euro 2016 pour améliorer la gestion

Comme il a été promis « que le rapport ne dormirait pas sur une étagère », on comprend plus facilement la réserve et la perplexité des diverses composantes de la grande famille du foot. En conclusion, citons la phrase d'un célèbre président de club : « Ce serait injuste de dire que ce rapport n'apporte pas des pistes de réflexion sérieuse ».



Jean GLAVANY

## Euro 2015 de Basket : des propositions pour remplacer l'Ukraine

L'organisation de l'Euro 2015 de Basket a été confiée à l'Ukraine, et certains s'inquiètent de la capacité de l'Ukraine à organiser un tel événement.

internationale pouvant être une source de fédération d'énergie pour un peuple.

C'est lorsque le sport reprend «le dessus» que la démocratie réapparaît. Ainsi dans les pays traumatisés par de funestes épisodes, l'organisation de manifestations sportives marque le point de retour à une vie presque normale.

Il est trop tôt pour en juger et c'est à ce pays d'en décider, une manifestation sportive

Ceux qui ont proposé la France en remplacement ne servent les intérêts ni du sport, ni de la paix, ni de la France.



## Jeux Olympiques d'hiver, Sotchi 2014

Parfois vilipendés, souvent décriés, ces Jeux se sont tenus et sont une réussite.... pour le CIO. On craignait une fête "poutinienne", elle a eu lieu, mais pas dans les proportions prévues. En fait, les événements ukrainiens ont accaparés une attention politique ne laissant à Sotchi que la place sportive.

On retiendra, néanmoins, une indicible volonté de favoriser une certaine légende de la Russie, des commentaires télévisuels parfois inappropriés et quelques cas, anecdotiques, de dopage ou de manque flagrant de sportivité.

La Russie est un grand pays qui n'a pas à s'inventer d'histoire et les commentateurs des chaînes de télévision devraient avoir un discours plus technique, plus juste et plus crédible. Ces deux observations, Russie et télévision, se rejoignent et sont la conséquence d'un olympisme qui manque de pugnacité avec des objectifs trop modestes.

L'humour n'est pas interdit même pendant le suspense d'une compétition olympique, la pertinence technique d'un commentaire ou l'exactitude des paroles prononcées devraient accompagner les ima-

ges, parfois bien ternes elles aussi. Le CIO se doit de réagir et de rehausser le niveau de cette face visible des Jeux Olympiques.

Comme d'habitude, il y a des situations tristement cocasses comme celle de ce patineur français non inscrit à l'épreuve (le 10.000 mètres) qu'il est venu disputer ! Une nouvelle fois, la Fédération Française des Sports de Glace offre une bien piètre image. Comme celle de ces équipes qui sont allées contester la forme du pli des pantalons....



## Triste service public !!!

C'est sous ce titre que Monsieur Alain Jouve, rédacteur en chef de la Lettre de l'Economie du sport a cru devoir s'exprimer, pour la première fois, sur le comportement et les commentaires des journalistes sportifs envoyés à Sotchi pour les Jeux d'hiver.

Il s'indigne vivement sur « les commentaires sexistes, le chauvinisme à l'ancienne, les erreurs de commentaires ap-

*proximatifs ou scandaleux, les blagues potaches... Les humiliations adressées en direct par deux ténors du PAF à l'un de leur confrère et à un consultant pour le moins respectable... Les interviews qui mettent mal à l'aise tant elles sont maladroitement, le refus de l'anglicisme, l'auto satisfaction permanente... »*

On en passe d'autres. Il est vrai que de nombreux commentai-

res ont été laissés sur les réseaux sociaux qui témoignent de cette indignation. Cette équipe de journalistes immuables finit pas agacer beaucoup de téléspectateurs par sa médiocrité et surtout par son amateurisme. Le service public devrait tout de même nous offrir une autre image, il existe nombre de journalistes compétents qui sont hélas ignorés, ceci n'est pas nouveau hélas.



## Accessibilité des handicapés, un nouveau recul

La loi du 11 février 2005 avait fixé à 10 ans le délai pour rendre les lieux publics, les écoles, les habitations, les transports et la voirie accessibles à toutes les personnes en situation de handicap.

Ce délai ne sera pas tenu à l'horizon 2015 et le gouvernement a donc annoncé des aménagements sous forme d'un « Agenda d'accessibilité programmée » (Ad'AP) qui permettront d'obtenir des délais supplémentaires pour se

mettre aux normes sans encourir des sanctions.

**« le premier ensemble législatif date de 1975 »**

Quand on pense que le premier ensemble législatif date de 1975 et que l'on constate le retard qui a été pris durant tout ce temps, on peut penser

que ce nouveau recul sera très mal perçu. Déjà en 2012 l'Association des Paralysés de France, surtout focalisée sur le handicap moteur, avait constaté que seuls 15% des établissements recevant du public étaient réellement aux normes. Le mouvement sportif est confronté à ce problème d'accessibilité qui est un des freins principaux du développement du handisport, notre département n'est pas épargné par ce problème.



## La santé des seniors

Piloté par le professeur Daniel Rivière, un groupe de travail, « Dispositif des activités physiques en direction des personnes âgées », a remis un rapport mi-janvier à Madame Valérie Fourneyron et à Madame Michelle Delaunay, Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie.

Il s'agissait de travailler à une prise en compte des effets bénéfiques de l'activité physique et sportive pour faire face aux enjeux liés à l'allongement de l'espérance de vie et prévenir la perte d'autonomie.

Eurostat, office statistique de l'Union Européenne, prévoit une nette progression des 65 ans et plus qui devraient at-

teindre les 30% en 2060, contre 17% actuellement, tout comme les 80 ans et plus qui passeraient de 5% à 12% dans le même temps. En novembre 2013 une étude du Ministère des personnes âgées révélait que 15.602.000 français avaient plus de 60 ans.

« progression des 65 ans et plus qui devraient atteindre les 30% en 2060 »

Le rapport préconise 8 mesures dont :

- Numéro 1 : Rendre accessible l'information concer-

nant les bienfaits de l'activité physique sur la santé et les recommandations en la matière.

- Numéro 2 : Promouvoir les activités physiques qui s'inscrivent au quotidien dans les espaces et temps de déplacement et dans les activités de la vie de tous les jours.
- Numéro 3 : Promouvoir la pratique d'une activité physique ou sportive sur le lieu de travail.
- Numéro 4 : Promouvoir, impulser et valoriser les offres d'activités physiques et sportives encadrées tenant compte de l'hétérogénéité du public de plus de 50 ans et visant à inciter ces personnes à pratiquer une APS régulière.
- Numéro 5 : Promouvoir et

développer les activités physiques pour les personnes atteintes de maladies chroniques...

Dans ce rapport, nous avons relevé un paragraphe qui rejoint le travail de la commission santé du CDOS, à savoir : « Pour les personnes fragiles, le rapport recommande d'abord de développer la place des APS (personnalisées et adaptées) dans les plateformes d'évaluation de la fragilité qui devraient disposer d'un recensement de l'offre locale en activité physique et sportive pour ce public. »

Ce paragraphe nous conforte dans le concept de notre site qui va exactement dans ce sens, avec une exigence de fiabilité envers l'offre.

## Une idée qui fait son chemin, le sport sur ordonnance

Cette idée a été confortée par la Haute Autorité de la santé, dès 2011, qui a souligné l'intérêt des thérapies non médicamenteuses dans certaines pathologies, et qui a ouvert la voie au concept « sport sur ordonnance » et à la mise en place de comités de pilotages régionaux. Ils ne sont **pas tous** au même niveau d'avancement, et sont dotés aujourd'hui de 3 millions d'euros de budget. L'Ile-de-France semble loin d'être en avance sur cette mise en place.

Beaucoup d'études publiées depuis quelques années tendent à démontrer les dangers de la sédentarité qui touche 52% de la population, et on vante les mérites sanitaires et économiques de l'activité physique. On avance régulièrement le chiffre d'une réduction des frais de santé de 250 euros par personne et par an, soit 6

milliards d'économie potentielle pour l'assurance maladie liées à la pratique d'activités physiques régulières. Pour être tout à fait objectif ce diagnostic n'est pas partagé par tous, tout particulièrement au sein du monde médical. Il n'empêche que les ministres concernés incitent les mutuelles à rembourser les pratiques sportives qui seraient prescrites, certaines commencent à y être réceptives.

Si pour les médecins, il semble que toute activité physique est bonne à prendre, cette vision ne satisfait pas le CNOSF qui trouve cette vision réductrice. Il préfère que la prescription aille vers des activités au sein des associations sur des sports spécifiques qui engendrent un plaisir retrouvé d'une activité qui a pu être pratiquée dans la jeunesse du patient.

Pour la Ministre Valérie Fourneyron, le sport est à priori « *indiqué pour tous* », ce qui l'incite à réformer le certificat médical de non-contre-indication, idée qui est loin de faire l'unanimité, nous avons du reste déjà traité ce sujet dans un numéro précédent.

Le Docteur Alain Calmat, Vice-président du CNOSF en charge de la santé, prépare un « *dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives* », véritable « *Vidal* » du sport par discipline sportive aidant à la prescription médicale.

On voit bien du reste que les initiatives se multiplient en France qui partent presque toutes d'initiatives individuelles qui ont valeur d'exemple et qui confortent l'idée du titre de cet article.

« [le CNOSF] préfère que la prescription aille vers des activités au sein des associations sur des sports spécifiques qui engendrent un plaisir retrouvé d'une activité qui a pu être pratiquée dans la jeunesse du patient »

## Les Echos 94

### 110 ans déjà, bon anniversaire !!!

Il s'agit, vous l'aurez compris de l'anniversaire d'un club de sport, en l'occurrence celui du CS Marne Tennis qui conserve toujours des courts en terre battue (5) dont 3 couverts sur la commune de la Varenne Saint-Hilaire.

Il a été créé en 1903 sur un terrain appartenant à un particulier qui avait été loué, le bail a été renouvelé récemment pour une période de 12 ans.

Le club compte 200 adhérents dont 120 jeunes, on peut y jouer de 8 à 22 heures toute la journée. Nous souhaitons une longue route au nouveau et jeune président, Anthony Dagnaud ancien basketteur qui est revenu à sa raquette depuis une dizaine d'année.

### Sport et cerveau, parlons-en ...

A l'occasion de la semaine du cerveau, la ville de Villecresnes a organisé un colloque sur ce thème le mardi 11 mars à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, entrée libre.

Pour parler de ce sujet qui pourrait surprendre certains, des sportifs (le coureur cycliste Yannick Talardon et Paoline Ekambi ancienne capitaine de l'équipe de France féminine de basket), et des scientifiques (le docteur Véronique Billat spécialiste de médecine du sport, et le docteur William Rostène neurobiologiste, tous deux de l'INSERM).

Le débat sera précédé du film « Dans la tête d'un champion » sur le Tour de France, il sera animé par Bénédicte

Salthun-Lassalle, journaliste à Cerveau et Psycho du Groupe Pour la Science.

A propos de William Rostène, Alain Challant, l'une de nos plumes nous apporte quelques précisions sur cette personne : « *C'est un chercheur émérite et mondialement reconnu (il donne de nombreuses conférences à l'étranger. Conseiller municipal de Villecresnes, responsable des jumelages, proche du monde associatif, il est généreux de son temps. Ses recherches sur le cerveau sont parmi les meilleures et il sait les rendre accessibles au grand public. Conscient de l'importance du tissu associatif, il aide tous les secteurs avec un penchant pour le sport* ».

### Coupe du Monde Épée Dames

C'est à la VGA St Maur que l'unique organisation de la Coupe du Monde fut attribuée. Pour cette 25ème édition (la seule en France), il y avait un superbe plateau avec 204 épéistes représentant 27 nations. Au programme : le vendredi et le samedi - épreuves individuelles, le dimanche - épreuves par équipes.

22 Françaises participaient, mais seulement cinq se qualifièrent pour le samedi. Joséphine JACQUES ANDRE se fit sortir par l'italienne Ross FLAMINGO qui obtint la médaille d'argent. Quant à Mélissa GORAM, elle fut éliminée par une épéiste d'Estonie, laquelle ne put rien au tour suivant éliminée par la future médaille d'or, la chinoise Angi XU succédant à la roumaine Ana BRANZA qui est cette année médaille de bronze.

Le dimanche dès 8h, ce fut le tour des 23 équipes. Quelle ambiance.....l'équipe de France n'eut aucun problème devant l'équipe Tchèque. Au tour suivant les filles affrontèrent un "gros morceau", les USA, médaille de bronze aux JO de Londres. Chacune fut très concentrée, ce fut l'égalité parfaite jusqu'à la 9ème reprise. Lauren REMBI avait une terrible mission à assumer. Elle fit face avec courage et qualifia son équipe. Puis ce fut l'équipe de RUSSIE. Hélas, ce fut une défaite très honorable, car cette équipe prit la 3ème place. Les finalistes ont été l'Estonie, médaille d'or, et la Suède, médaille d'argent.

L'équipe de France est une équipe qui aura certainement d'excellents résultats dans l'avenir. Elle termine 7ème et était composée de L. REMBI, J. JACQUES-ANDRE-COQUIN, M.F CANDASSAMY et M.GORAM.



### Les Internationaux de Gymnastique Rythmique

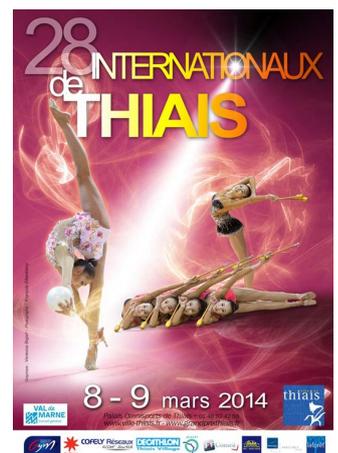
La 28ème édition de Gymnastique Rythmique se déroulera du 8 au 9 mars au Palais Omnisport. Ce sont vingt deux nations qui viendront défendre les couleurs de leur délégation autour de deux compé-

titions :

- Le Grand Prix pour les individuelles séniors,
- Les ensembles.

Cette unique étape française du circuit mondial du Grand Prix intervient quelques mois avant les Championnats d'Europe qui auront lieu du 9 au 15 juin à Baku en Azerbaïdjan, ainsi que les Championnats du Monde qui se dérouleront du 14 au 24 septembre à Kiev en Ukraine.

C'est toujours une compétition de très haut niveau fort appréciée par le public et nous ne pouvons que souhaiter un beau succès à cette édition 2014.



### Formation CROSIF

Programme de mars 2014:

- 08/03 - Maîtriser les points essentiels du fonctionnement d'une association et lecture comptable
- 15/03 - Le dirigeant: projet et développement de l'association
- 21/03 - Animer, conduire, coordonner et fidéliser une équipe de bénévoles
- 28/03 - La conduite de réunions, organiser, conduire une assemblée générale.

Informations: Jérémy KMITA  
01.49.85.84.95  
jeremy.kmita@crodif.fr

## Les Echos 94

### Fusion, le mot qui fâche

Dans le Val de Marne, il existe des associations sportives qui souffrent manifestement d'une taille insuffisante, ce qui engendre une fragilité, source de peu d'efficacité.

Dans notre département il y a au moins un exemple qui tend à démontrer qu'une fusion est possible, même si cela demande un processus long pour y parvenir.

En ce qui concerne le sport, il serait plus judicieux d'employer le mot de mutualisation des moyens humains, qui au passage permettrait quelques créations d'emplois partagés pour amener à un plus grand développement des activités et à une réduction des dépenses matérielles, et celles liées à des tâches administratives.

On peut penser tout d'abord à des comités qui de par leur taille auraient tout à gagner à étudier des rapprochements, sans perdre leur propre identité à laquelle ils tiennent, on ne peut que les comprendre. Il s'agit d'une mutualisation qui doit générer des gains et aider à une professionnalisation. En ce sens le CDOS a un rôle à jouer dans une période de contraintes budgétaires, certaines réformes risquent d'amener le mouvement sportif à réfléchir aux meilleures solutions pour continuer à assurer leurs objectifs.

Il s'agit donc de réfléchir à une autre forme de gestion commune, pour certains, à un échelon départemental en fonction d'un seuil à partir duquel des rapprochements ne seraient pas une idée farfelue, même si on ne doit pas oublier que pour ce faire il y a besoin de locaux adaptés.

### Gala de Boxe Anglaise

La VGA Saint-Maur et sa section Boxe Anglaise organisent la 3ème édition de leur Gala de Boxe Anglaise. Il se déroulera le vendredi 4 avril, au Centre Sportif Pierre Brossolette (51, av. Pierre Brossolette à Saint-Maur-des-Fossés) à partir de 19h.

Au programme: des combats de boxe éducative avec des adolescents, des combats nationaux amateurs dont un féminin, et trois combats professionnels. Vous pourrez ainsi assister à :

- Une finale du Tournoi de France opposant Jean Gomis (VGA) et Virgil de Ganzaga (Toulon)
- Un combat professionnel entre Ala Edine Moussa (VGA) et Bryan Boussis (Epernay)
- Un combat international avec Karim Merroudj (VGA) contre Igor Shinov (Hongrie)

À noter la présence du jeune Elia FRIHA, 1/2 finaliste au Championnat du Monde, finaliste au Championnat de

France Senior, et médaillé de bronze aux Jeux Méditerranéens 2013!

Cette manifestation est organisée avec le soutien de la ville de Saint-Maur, la Fédération Française et le Comité Régional IDF de Boxe Anglaise.

Informations :

Places entre 10 et 20€, préventes au 8 av. du Nord à Saint-Maur.

Ouverture des portes à 18h30  
VGA - 01.48.83.44.24

### Rachid HAMANI, Champion de France

Samedi 22 février, au gymnase Joliot Curie de Fontenay-sous-Bois, Rachid HAMANI a remporté pour la troisième fois le titre de Champion de France de Boxe Anglaise.

Une superbe performance admirée par près de 2000 spectateurs!!! Les supporters du Boxing Club Villeneuvois et Ablonnais étaient au rendez-vous avec une centaine d'entre eux, et le Vice-président du Conseil Général en charge des sports, Daniel Guérin, a remis sa ceinture à notre champion.

Rachid a encore toutes ses chances pour les Jeux de Rio ce que nous lui souhaitons sincèrement.

« Tout le sport » sur France 3 a retransmis des extraits du combat que vous pouvez re-

garder en suivant le lien ci-dessous:

<http://www.francetvsport.fr/tout-le-sport-extrait-ndeg1-du-23022014-209513>

Encore toutes nos félicitations à ce très bel athlète!



### AG CDOS 94

L'Assemblée Générale du CDOS 94 se tiendra samedi 8 mars, à la Maison des Syndicats à Créteil. Elle se déroulera de 9h00 à 12h00, et sera suivi d'une collation.

Un appel à candidature a été lancé auprès des comités départementaux pour compléter l'équipe du Comité Directeur.

### Le CDOS était présent...

- 05/02, Conseil d'Administration du Parc du Tremblay - T. Billard
- 08 et 09/02, Compétition Interdépartementale de Gymnastique à Fresnes - C. Cordier
- 28/02, Coupe du Monde d'Épée Dames à Saint-Maur - J. Célèrier et A. Louvard

## CDOS 94

2 rue Tirard  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax: 01.48.99.30.21  
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES.

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Jessica LOPES et Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Économie et du Sport...



À Mesdames et Messieurs  
les Présidents

Afin d'encourager l'engagement dans les associations sportives et de favoriser le renouvellement des responsables associatifs, nous avons décidé de relancer en 2014 l'opération « 1000 bénévoles futurs dirigeants »

Dans ce cadre est prévue une action de formation visant à sensibiliser et accompagner 15 bénévoles à la prise de responsabilités au sein des instances dirigeantes sportives.

Elle s'articulera autour de 3 axes :

- Conduite de projet associatif et connaissance des acteurs du sport
- Initiation à la gestion administrative et juridique des associations
- Initiation à la gestion financière des associations.

Cette formation est gratuite (repas inclus) et elle aura lieu du lundi 14 avril 2014 au jeudi 17 avril 2014 de 9h à 16h. La pratique d'une activité sportive (une après-midi) est également prévue.

A cette occasion, des documents pédagogiques ainsi qu'un certificat de stage détaillant les compétences acquises seront remis aux participants.

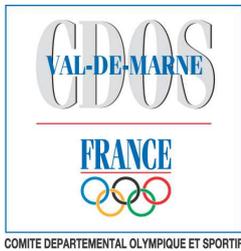
Ainsi nous vous demandons de largement diffuser cette information et la fiche d'inscription auprès de vos adhérents licenciés depuis au moins une année.

Vous noterez que la limite haute d'âge (25 ans) a été supprimée!

Les inscriptions devront être retournées avant le 21 mars et feront l'objet d'une sélection tendant vers la recherche d'une parité homme / femme.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce projet, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

Le Président du CDOS 94  
Christian LOPES



**FICHE D'INSCRIPTION**  
**« 1000 BENEVOLES FUTURS DIRIGEANTS »**  
**STAGE DU 14 AVRIL au 17 AVRIL 2014**

**Conditions d'inscription :**

- être âgé d'au moins 16 ans
- être licencié auprès d'une fédération et adhérent bénévole d'une association sportive du Val-de-Marnais depuis au moins 1 an.

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Fédération d'affiliation : .....

Nom de votre association : .....

Sport pratiqué : .....

Nombre d'années de pratique : .....

Diplômes sportifs obtenus : .....

Responsabilité occupée dans l'association :  Dirigeant  Arbitre  Entraîneur  Autre : .....

Avez-vous déjà participé à la réalisation d'une manifestation ? :  Oui  Non

Motivation (vous pouvez également joindre une lettre de motivation) :

.....  
.....  
.....  
.....

A : ..... le : .....

Signature du/de la stagiaire  
(Et d'un parent si il est mineur)

A : ..... le : .....

Signature du (de la) Président (e) de l'association